

RÈGLEMENT DE L'ACTION « BLACK NOVEMBER » I HOTMART 2026

Le présent règlement contient les règles applicables à l'action dénommée « Black November 2026 » (« Action »), organisée par Hotmart, par l'intermédiaire de **HOTMART LAUNCH PAD SPAIN SL**, dont le NIF est B 87453221, l'EUID ES28065.081513163, et dont le siège est situé Paseo de la Habana 9-11, Madrid, et/ou par ses sociétés contrôlées, contrôlantes ou placées sous contrôle commun (« Société »).

1. Action :

1.1. L'Action, organisée par Hotmart, a pour objectif d'encourager le développement des utilisateurs inscrits et actifs auprès de la Société et se compose de plusieurs mécaniques, à savoir :

1.1.1. **Première Mécanique (réservée aux opérations Latam et Europe)**. Elle consiste à attribuer un Objectif Individuel à chaque Participant et à évaluer, pendant la Période de Validité, les ventes de Produits réalisées par les Participants et, par conséquent, le Chiffre d'Affaires Net généré au cours de cette période, ainsi qu'à octroyer les Prix énumérés dans le présent document aux Participants qui atteignent au moins 100 % (cent pour cent) de leur Objectif Individuel et du Chiffre d'Affaires Minimum pendant la Période d'Évaluation (« Première Mécanique »).

1.1.2. **Deuxième Mécanique**. Elle consiste à établir un classement de performance fondé sur le Chiffre d'Affaires Net issu des Ventes Complètes des Participants pendant la Période de Comptabilisation de l'Action, lequel sera segmenté en 3 catégories pour l'opération Espagne. Chaque Participant sera placé dans 1 (une) Catégorie en fonction du stade de développement de son activité au sein de la Société. Pour participer à cette mécanique, l'utilisateur doit faire partie de la communauté WhatsApp correspondant à son segment au sein des Communautés Hotmart Espagne. (« Deuxième Mécanique »).

1.1.3. **Troisième Mécanique**. Elle consiste à évaluer et à récompenser les 10 (dix) Participants les mieux classés par Catégorie, pour chacune des trois opérations (Brésil, Latam et Europe), pendant la Période de Comptabilisation de l'Action, sur la base des Chiffres d'Affaires Nets les plus élevés. (« Troisième Mécanique »)

1.1.4. **Quatrième Mécanique**. Elle consiste à évaluer et à récompenser le Participant qui obtient, pendant la Période de Comptabilisation de l'Action, le Chiffre d'Affaires Net le plus élevé toutes Catégories confondues, pour chacune des trois opérations (Brésil, Latam et Europe) (« Quatrième Mécanique »).

1.1.5. Les Prix de l'Action seront octroyés en fonction de leur disponibilité dans le Territoire Applicable de chaque Gagnant, conformément aux tableaux figurant au point 6 ci-dessous. En outre, les Gagnants devront tenir compte des conditions d'utilisation des Prix, prévues à ce même point.

1.2. La participation à l'Action est volontaire, s'effectue directement via la Plateforme et implique la connaissance de l'ensemble des termes et conditions du présent Règlement, ainsi que l'accord pour recevoir des communications relatives à l'Action.

2. Définitions :

2.1. Dans le présent Règlement, les termes ci-dessous auront les définitions suivantes :

- Catégorie(s) : désignent les catégories dans lesquelles se trouvent les Participants aux fins de leur placement dans le classement et de la réception des Prix de la Deuxième Mécanique de l'Action, réparties comme suit : Brésil (6D, 7D et 8D), Europe (5D, 6D et 7D) et Latam (Gold, Platinum, Titanium et Nova30). Les Catégories sont définies en fonction du stade de développement de l'activité du Participant au sein de la Société et ne seront communiquées aux Gagnants qu'au moment de l'annonce du résultat de la Deuxième Mécanique. Aucun changement de Catégorie ne pourra être demandé, pour quelque motif que ce soit, y compris, sans s'y limiter, une augmentation du Chiffre d'Affaires Net pendant l'Action.
- Dates de Publication : désignent les dates de publication des Gagnants, prévues au point 6.6 du présent document.
- Chiffre d'Affaires Net : désigne les revenus obtenus par les Participants à partir des Ventes Complètes de Produits enregistrés sur la Plateforme pendant la Période de Comptabilisation de l'Action. Ces revenus générés par le Participant sont calculés selon le prix de vente du/des Produit(s) au consommateur final x le volume de Produit(s) vendu(s), c'est-à-dire le montant total vendu, déduction faite des frais de la Société, des commissions ainsi que des éventuels remboursements, rétrofacturations (chargebacks) et achats annulés ou expirés.
- Chiffre d'Affaires Minimum : désigne, selon les paramètres de comptabilisation ci-dessus, la nécessité d'atteindre le chiffre d'affaires minimum requis pour le calcul de l'objectif personnalisé, lequel est basé sur la moyenne du chiffre d'affaires des derniers mois, augmentée de la progression (uplift) attendue pour la campagne.
- Gagnant(s) : désigne(nt) (i) le(s) Participant(s) qui parvient/parviennent, au cours de la Période de Comptabilisation, à atteindre 100 % (cent pour cent) des Objectifs Individuels et du Chiffre d'Affaires Minimum aux fins de la Première Mécanique ; (ii) les 10 (dix) premiers Participants du classement de chaque Catégorie, aux fins de la Deuxième Mécanique et de la Troisième Mécanique ; et (iii) le Participant ayant réalisé le Chiffre d'Affaires Net le plus élevé de toute l'Action, aux fins de la Quatrième Mécanique, dans chacune de nos opérations (Brésil, Latam et Europe).
- Objectif Individuel : désigne l'objectif de croissance individuel défini par Hotmart pour chaque participant pendant la Période de Validité de l'Action, aux fins de la Première Mécanique. Aucune modification de l'Objectif Individuel ne pourra être demandée.
- Participants : désignent tous les Utilisateurs inscrits et actifs de la Société qui remplissent l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues au point 4 ci-dessous.
- Période d'Évaluation : désigne, pour les Première, Deuxième et Troisième Mécaniques respectivement, la période de vérification de l'atteinte des Objectifs Individuels des Participants et de la position des Participants dans le classement de chaque Catégorie, laquelle s'étendra jusqu'au 14 décembre 2026.
- Période de Comptabilisation : désigne la période de ventes des Produits des Participants qui sera comptabilisée aux fins de la vérification des Objectifs Individuels des Participants, aux fins des Mécaniques.
- Période de Validité : désigne la période totale de validité de l'Action.

- Plateforme de la Société ou Plateforme : désigne aussi bien le site web hotmart.com et ses sous-domaines que tout autre site web, interface ou application sur lesquels la Société met ses ressources à disposition.
- Prix de Base : désigne le prix de base octroyé aux Participants pour leur inscription à l'Action.
- Utilisateurs : désignent les Créateurs, Coproducteurs, Affiliés et Utilisateurs Hybrides (utilisateurs de la plateforme qui combinent plusieurs des profils mentionnés) de la Plateforme de la Société.
- Règlement : désigne l'ensemble des règles et conditions prévues dans le présent document.
- Ventes Complètes : désignent les ventes complètes de Produits enregistrés sur la Plateforme, c'est-à-dire celles pour lesquelles aucun remboursement et/ou *chargeback* n'a été demandé par les clients pendant la période autorisée pour le remboursement et/ou le *chargeback* (choisie par le Participant).
- Territoires Applicables : bureaux du Brésil, de Latam et d'Europe.

3. Validité et Territoire :

3.1. La présente Action s'adresse aux Participants situés dans les Territoires Applicables et se déroulera du 05/10/2026 au 06/12/2026 (« Période de Validité »).

3.2. La période de ventes des Produits des Participants qui sera comptabilisée aux fins de la vérification des critères de toutes les Mécaniques de la présente Action débutera le 05 octobre 2026 à 09h00, heure de Brasília (GMT-3), et prendra fin le 06 décembre 2026 à 23h59, heure de Brasília (GMT-3) ; seul le Chiffre d'Affaires Net généré pendant cette période sera pris en compte (« Période de Comptabilisation »). Les Participants reconnaissent et acceptent que tout Chiffre d'Affaires Net généré avant ou après la Période de Comptabilisation ne sera pas comptabilisé aux fins de la présente Action.

4. Éligibilité :

4.1. Seront éligibles à l'Action tous les utilisateurs actifs et inscrits sur la Plateforme qui remplissent les conditions suivantes (« Participants ») : (a) posséder un compte enregistré et actif sur la Plateforme au plus tard le 30 septembre 2026, à l'exception des comptes de l'opération Europe, dont le délai d'inscription est prolongé jusqu'au 31 octobre 2026, et des clients NB en cours de migration vers CS jusqu'au 3 novembre 2026, qui seront également dûment intégrés à la mécanique principale ; (b) atteindre l'exigence de chiffre d'affaires minimum fixée par leur BU (Business Unit) respective ; (c) avoir un profil de Créateur, Coproducteur, Affilié ou Utilisateur Hybride.

4.1.1. Tous les produits vendus sur le compte de la Plateforme inscrit à l'Action, à condition qu'ils soient actifs, ne fassent l'objet d'aucune objection et/ou demande de mise en conformité et respectent les règles du présent Règlement, peuvent être pris en compte aux fins de la comptabilisation du Chiffre d'Affaires Net et de la participation à l'Action.

4.1.2. La participation à l'Action est expressément interdite : (i) aux personnes âgées de moins de 18 (dix-huit) ans ou mineures au regard de la législation applicable de leur pays et (ii) aux employés de la Société.

4.2. La participation à la présente Action implique la connaissance et l'acceptation totale du présent Règlement par le Participant, ainsi que des Conditions d'Utilisation de la Plateforme et des Politiques qui y sont liées, y compris la connaissance et la compréhension de la [Politique de Confidentialité](#), par la réalisation de son inscription.

4.3. La Société se réserve le droit de disqualifier et/ou d'exclure de l'Action, à tout moment, le Participant qui (i) directement ou indirectement, enfreint l'une quelconque des clauses du présent Règlement, des Conditions d'Utilisation de la Société et/ou de l'une quelconque des Politiques qui y sont liées, et/ou (ii) est considéré comme un risque, sous quelque aspect que ce soit, pour la Société, à sa seule discrétion.

5. Mécanique de l'Action :

5.1. Pour les Participants ayant déjà réalisé des ventes sur la plateforme Hotmart, l'Action se composera de 4 (quatre) Mécaniques, à savoir :

5.1.1. La Première Mécanique, réservée aux opérations Latam et Europe, consiste à suivre et à évaluer la croissance du Chiffre d'Affaires Net des Participants pendant la Période de Comptabilisation, afin d'octroyer certains Prix, à condition que lesdits Participants atteignent 100 % (cent pour cent) de leurs Objectifs Individuels et du Chiffre d'Affaires Minimum à la fin de la Période de Comptabilisation.

5.1.1.1. Les Objectifs Individuels seront calculés et mis à la disposition des Participants sur la Plateforme de la Société. Ces Objectifs Individuels tiendront compte des variables suivantes : (i) la devise déjà utilisée par le Participant sur la plateforme, les options étant le dollar, l'euro et le real, lesquelles ne pourront être modifiées après le choix initial, et (ii) le Chiffre d'Affaires Net historique du Participant.

5.1.1.2. Le critère d'évaluation pour la désignation des Gagnants de l'Action sera le Chiffre d'Affaires Net obtenu pendant la Période de Comptabilisation, correspondant au(x) produit(s) enregistré(s) par le Participant sur la Plateforme, ainsi que l'atteinte de 100 % (cent pour cent) de ses Objectifs Individuels pendant ladite Période, respectivement.

5.1.1.3. Le calcul du Chiffre d'Affaires Net sera effectué selon la logique suivante : revenus obtenus par les Participants à partir des Ventes Complètes de Produits enregistrés sur la Plateforme, selon le prix de vente du/des produit(s) au consommateur final x le volume de produit(s) vendu(s), c'est-à-dire le montant total vendu, déduction faite des frais de la Société, des autres commissions ainsi que des éventuels remboursements, rétrofacturations (chargebacks) et achats annulés ou expirés. Le calcul prendra en compte les ventes réalisées pendant la Période de Comptabilisation.

5.1.2. La Deuxième Mécanique consistera à établir un classement de performance fondé sur le Chiffre d'Affaires Net des Participants pendant la Période de Comptabilisation de l'Action. Aux fins de la présente Mécanique, les Participants seront répartis en Catégories, chacune disposant d'un classement exclusif. Sera récompensé le premier du classement de chacune des 3 (trois) Catégories du Brésil, des 3 (trois) Catégories d'Europe et des 4 (quatre) Catégories de Latam, conformément aux règles prévues au point 7 ci-dessous. Pour participer à cette

mécanique dans l'opération Espagne, l'utilisateur doit faire partie de la communauté WhatsApp correspondant à son segment au sein des Communautés Hotmart Espagne.

5.1.3. La Troisième Mécanique, quant à elle, reposera sur le même classement que celui prévu à la clause précédente. Aux fins de cette Mécanique, seront récompensés les 10 (dix) Participants les mieux classés de chacune des 3 (trois) Catégories du Brésil, des 3 (trois) Catégories d'Europe et des 4 (quatre) Catégories de Latam, conformément aux règles prévues au point 7 ci-dessous.

5.1.4. La Quatrième Mécanique consistera à évaluer et à récompenser le Participant qui obtient, pendant la Période de Comptabilisation de l'Action, le Chiffre d'Affaires Net le plus élevé toutes Catégories confondues dans chaque opération (Brésil, Latam et Europe).

5.1.5. En cas d'égalité de Chiffre d'Affaires Net et/ou de classement entre Participants d'une même Catégorie (c'est-à-dire de Participants ayant un Chiffre d'Affaires Net identique), les critères de départage suivants seront appliqués, par ordre de priorité : (a) le pourcentage le plus élevé dans les paliers d'atteinte de l'Objectif Individuel ; (b) le taux de remboursement le plus faible sur les ventes réalisées pendant la Période de Comptabilisation ; et (c) le taux de rétrofacturation (chargeback) le plus faible sur les ventes réalisées pendant la Période de Comptabilisation de l'Action.

5.2. Selon les critères que Hotmart établira, les nouveaux participants, c'est-à-dire ceux qui n'ont encore réalisé aucune vente sur la Plateforme Hotmart à ce jour, bénéficieront d'une mécanique spécifique et cumuleront des points doublés pour le parcours Jornada Stars.

5.3. La Société pourra exclure de l'Action les Participants qui : (a) obtiennent un taux de remboursement égal ou supérieur à 7,5 % (sept virgule cinq pour cent) des ventes pendant la Période de Comptabilisation et/ou (b) un taux de rétrofacturation (chargeback) égal ou supérieur à 1 % (un pour cent) des ventes pendant la Période de Comptabilisation.

6. Prix et Gagnants :

6.1. Lors de leur inscription à l'Action, les Participants se verront octroyer l'un des Prix de Base suivants, à savoir :

PREMIÈRE MÉCANIQUE		
PRIX DE BASE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
1. COMPTABILISATION DE PERFORMANCE DOUBLÉE POUR LE CLASSEMENT STARS 2026	Tous les Territoires Applicables	Uniquement aux fins de la comptabilisation interne du Participant dans le parcours STARS 2026, les ventes réalisées en octobre, novembre et décembre compteront double*. *Cette valeur doublée ne sera reflétée dans aucun paiement au Gagnant, solde du compte, rapport de la Plateforme, comptabilisation dans le parcours Legacy de la Hotmart Journey ni dans aucun autre moyen lié aux valeurs ou aux paiements au sein de la Plateforme.

6.2. Première Mécanique (réservée aux opérations Latam et Europe) : Seront considérés comme Gagnants de la Première Mécanique de l'Action tous les Participants qui atteignent 100 % (cent pour cent) de leurs Objectifs Individuels pendant la Période de Comptabilisation.

PRIX DE BASE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
1. BADGE NUMÉRIQUE	Latam et Europe	Le gagnant qui atteint ou dépasse son objectif recevra un badge numérique en reconnaissance de sa réussite.
2. PRIX SUPPLÉMENTAIRES PAR CATÉGORIE	EUROPE	5D : Réduction sur 2 billets pour le Hotmart FIRE (Belo Horizonte) ou le Hotmart FIRE Sessions (Bogotá) et accès à ManyChat pendant 3 mois 6D : Réduction sur 2 billets pour le Hotmart FIRE (Belo Horizonte) ou le Hotmart FIRE Sessions (Bogotá), accès à ManyChat pendant 3 mois et événement en ligne exclusif. 7D : Réduction sur 2 billets pour le Hotmart FIRE (Belo Horizonte) ou le Hotmart FIRE Sessions (Bogotá), accès à ManyChat pendant 3 mois, événement en ligne exclusif et participation à des contenus pour la chaîne YouTube Hotmart – Español.

6.3. Deuxième Mécanique : Les Prix relatifs à la présente Action seront octroyés aux Gagnants comme indiqué ci-dessous, en fonction de leur disponibilité dans le Territoire Applicable du Gagnant et des autres conditions d'utilisation :

DEUXIÈME MÉCANIQUE		
PRIX DE BASE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
1. 1 (UNE) PLAQUE DE RECONNAISSANCE	Tous les Territoires Applicables	Le gagnant de chaque catégorie dans chaque région recevra une plaque commémorative en reconnaissance de sa réussite. Le gagnant de la plaque Supreme en est exclu, car il aura déjà été récompensé. Les clients ne résidant pas au Brésil devront retirer la plaque dans les bureaux de Hotmart. Pour les clients résidant au Brésil, la livraison sera effectuée à l'adresse convenue. *La livraison des articles est soumise à la quantité et à la durée des stocks. La société se réserve le droit de mettre fin à l'envoi des articles, sans préavis, en cas d'épuisement des stocks.
2. 1 (UN) KIT EXCLUSIF HOTMART	Tous les Territoires Applicables	Les Gagnants recevront un kit exclusif contenant des articles récompensant leur réussite. La livraison des kits sera coordonnée entre les gagnants et les représentants de Hotmart.
3. PARTICIPATION AUX CANAUX OFFICIELS DE HOTMART	Tous les Territoires Applicables	Les gagnants participeront à des programmes diffusés sur les canaux officiels de Hotmart (ex. : Hotmart Cast). La programmation devra être convenue entre les gagnants et les représentants de Hotmart.
4. BILLETS FIRE ET FIRE SESSIONS	Tous les Territoires Applicables	Chaque gagnant recevra une paire d'invitations pour le Fire (GUEST) et pour le Fire Sessions (accès VIP). Les gagnants du Brésil et leurs accompagnants recevront un avantage voyage pour le Fire Sessions d'un montant maximal de 1 200 USD. Les gagnants d'Europe recevront un avantage voyage en classe économique (non applicable aux accompagnants).
5. PRIX SUPPLÉMENTAIRES PAR CATÉGORIE	EUROPE	5D : Mentorat individuel (1:1) avec un référent 7D ; 6D : Mentorat individuel (1:1) avec un référent 7D et participation en tant qu'expert(e) à une session en ligne pour les Communautés d'Europe ; 7D : Participation au Nova 30 (2027), 1 voyage pour une personne au Nova 30 (vol en classe économique + hôtel + assurance voyage) et participation en tant qu'expert(e) à une session en ligne pour les Communautés d'Europe

6.3. Troisième Mécanique : Seront considérés comme Gagnants de la Troisième Mécanique de l'Action les 10 (dix) Participants qui obtiennent le Chiffre d'Affaires Net le plus élevé dans chacune des opérations (Brésil, Latam et Europe) à la fin de la Période de Comptabilisation. Le Prix octroyé aux Gagnants de la Troisième Mécanique sera le suivant :

TROISIÈME MÉCANIQUE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
1. BADGE PHYSIQUE	Tous les Territoires Applicables	Les mieux classés dans les classements locaux recevront un badge physique. Les Gagnants résidant au Brésil recevront le badge à l'adresse convenue. Les Gagnants de Latam et d'Europe devront le retirer dans les bureaux de Hotmart.

TROISIÈME MÉCANIQUE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
2. PRIX SUPPLÉMENTAIRES PAR CATÉGORIE	EUROPE	Les mieux classés d'Europe recevront, selon leur catégorie : 5D : Badge numérique Black November et accès à l'événement 6D. 6D : Badge numérique Black November, 1 billet VIP pour le Hotmart FIRE (Belo Horizonte) ou 1 billet standard pour le Hotmart FIRE Sessions (Bogotá) et accès à l'événement 7D. 7D : Badge numérique Black November et 2 billets VIP pour le Hotmart FIRE (Belo Horizonte) ou 2 billets standard pour le Hotmart FIRE Sessions (Bogotá).

6.4. Quatrième Mécanique : Sera considéré comme Gagnant de la Quatrième Mécanique de l'Action le Participant qui obtient le Chiffre d'Affaires Net le plus élevé dans chacune des opérations (Brésil, Latam et Europe) à la fin de la Période de Comptabilisation. Le Prix octroyé au Gagnant de la Quatrième Mécanique sera le suivant :

QUATRIÈME MÉCANIQUE		
PRIX	DISPONIBILITÉ	VALIDITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION
1. SUPREME OF BLACK NOVEMBER 2026	Tous les Territoires Applicables	Plaque commémorative spéciale pour la personne ayant obtenu le meilleur résultat en chiffre d'affaires par région. Les Gagnants résidant au Brésil recevront la plaque à l'adresse convenue. Les Gagnants de Latam et d'Europe devront la retirer dans les bureaux de Hotmart.
2. 1 (UN) KIT EXCLUSIF HOTMART	Tous les Territoires Applicables	Les Gagnants recevront un kit exclusif comprenant une veste et des articles récompensant leur réussite. La livraison des kits sera coordonnée entre les gagnants et les représentants de Hotmart.
3. PARTICIPATION AUX CANAUX OFFICIELS DE HOTMART	Tous les Territoires Applicables	Les gagnants participeront à des programmes diffusés sur les canaux officiels de Hotmart (ex. : mini-documentaire). La programmation devra être convenue entre les gagnants et les représentants de Hotmart.
4. BILLETS FIRE ET FIRE SESSIONS	Tous les Territoires Applicables	Chaque gagnant recevra une paire d'invitations pour le Fire (Guest) et pour le Fire Sessions (accès VIP). Les gagnants du Brésil et leurs accompagnants recevront un avantage voyage pour le Fire Sessions d'un montant maximal de 1 800 USD. Les gagnants de Latam recevront un avantage voyage (billet en classe économique) valable uniquement pour le gagnant (et non pour l'accompagnant) vers l'une des deux destinations (Belo Horizonte ou Bogotá). Les gagnants d'Europe recevront un avantage voyage (billet en classe économique) valable pour le gagnant et son accompagnant vers l'une des deux destinations (Belo Horizonte ou Bogotá).

6.5. Tous les Prix de la présente Action sont individuels et unitaires, c'est-à-dire qu'un seul (1) Prix de chaque type sera octroyé par compte inscrit à l'Action (pour chaque Mécanique à laquelle le Participant est éligible), et ils sont cumulables, le Black Supreme étant le seul prix non cumulable.

6.6. Tous les Prix consistant en des articles physiques dans le cadre de la présente Action nécessitent l'envoi de l'adresse complète à la Société, afin de permettre la logistique de livraison. Les Gagnants devront transmettre cette information via la plateforme de l'Action ou par e-mail avant le 31 janvier 2027, sous peine de perdre le droit de recevoir lesdits Prix. Hotmart ne sera pas responsable de la livraison des Prix si les adresses ne sont pas correctement renseignées.

6.7. L'annonce des Gagnants de toutes les Mécaniques de l'Action et, par conséquent, de leurs Prix respectifs, aura lieu à partir du 15 décembre 2026, par e-mail ou WhatsApp adressé aux Gagnants, ainsi que sur le Tableau de bord de l'Action sur la Plateforme. La date limite de publication de tous les Prix de ces Mécaniques est fixée au 31 janvier 2027 (« Dates de Publication »).

7. Responsabilités de la Société :

7.1. Il incombe exclusivement à chaque Participant de fournir des informations exactes, complètes et véridiques lors de son inscription à l'Action, ces données étant utilisées pour l'identification du Participant et l'éventuelle remise du Prix. Ainsi, la Société ne sera pas responsable des données incorrectes, incomplètes et/ou fausses fournies par le Participant, ni du fait qu'elle se trouverait, pour cette raison, dans l'impossibilité de contacter le Gagnant et/ou de procéder à la remise du Prix. Il appartient également aux Participants de vérifier régulièrement les appels ou messages reçus par téléphone et/ou e-mail concernant leur désignation comme gagnant.

7.2. La responsabilité de la Société envers les Participants prend fin au moment de la remise du Prix, y compris (sans s'y limiter) en ce qui concerne les vices, défauts et/ou problèmes de celui-ci, ainsi que ses modalités d'utilisation.

8. Obligation de Partage de l'Expérience et de Promotion de l'Événement :

8.1. La personne gagnante du prix de voyage pour les événements Hotmart FIRE et Hotmart FIRE Sessions devra partager son expérience de l'événement sur le réseau social Instagram®, avec au moins : (a) la publication de trois (3) stories pendant l'événement ; et (b) une (1) publication dans son feed, dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures à compter de la fin de l'événement, qui devra être publiée en collaboration avec le compte @hotmart.spain. Le gagnant du prix de voyage devra disposer d'un compte Instagram actif au moment de l'événement afin de pouvoir remplir cette obligation ; s'il n'en dispose pas, il devra le créer avant le voyage.

8.2. De même, la personne gagnante autorise expressément Hotmart à republier, partager et/ou utiliser les stories et les publications dans le feed réalisées dans le cadre de cette obligation sur ses canaux officiels et dans des campagnes de marketing ou de promotion, sans que cela ne donne droit à une quelconque compensation ou rémunération supplémentaire.

9. Dispositions Générales :

9.1. N'auront pas droit au Prix les Gagnants qui ne remplissent pas les conditions prévues au présent Règlement ou qui commettent ou tentent de commettre des actes frauduleux ou contraires au présent Règlement. Est considérée comme fraude, aux fins du présent point, l'obtention d'avantages et/ou de bénéfices de manière illicite.

9.2. Le Participant autorise la Société à utiliser son image, sa voix et/ou ses témoignages relatifs à sa participation à l'Action, qui pourront être diffusés dans le cadre de campagnes internes et/ou externes, y compris la diffusion de vidéos et/ou de photos montées sur les réseaux sociaux de la société, tels que *Facebook, Instagram, Twitter*, les *sites web* et tout type de support numérique existant ou à venir, pour une durée indéterminée, sur l'ensemble du territoire national et/ou international. La cession du droit d'utilisation de l'image et/ou de la voix ne confère au Participant aucun droit ni avantage de quelque nature que ce soit, la Société pouvant les utiliser ou non.

9.3. Les Participants s'engagent à garder un secret strict et une confidentialité totale et absolue sur l'objet du présent Règlement et de l'Action, ainsi que sur l'ensemble des informations, données et documents éventuellement partagés en vertu du présent document, et s'engagent en outre à ne pas révéler, divulguer, diffuser, publier, rendre publiques ou reproduire de quelque autre manière, en tout ou en partie, à des tiers, toute information liée, directement ou indirectement, au présent document, sauf autorisation expresse et écrite de l'autre partie ; cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur même après la fin de la présente Action.

9.3.1. Par le présent document, les Participants reconnaissent et acceptent qu'aucune liste et/ou aucun classement de performance lié à la présente Action ne sera publié. La communication avec les Gagnants se fera exclusivement par e-mail et sur la Plateforme, aux dates indiquées ci-dessus.

9.4. La Société se réserve également le droit, à tout moment et moyennant un préavis, de modifier les critères de l'Action, d'ajouter ou de modifier les Prix et/ou de décider d'y mettre fin, à sa seule discrétion et/ou en cas de constatation de fraude, de difficultés techniques ou de tout autre facteur échappant à son contrôle et présentant un risque pour l'Action. Si la Société modifie, annule ou suspend l'Action, elle n'encourra aucune responsabilité du fait de ces mesures, étant entendu, en outre, que la Société ne sera responsable envers aucun Participant d'aucune dépense ni d'aucun dommage, qu'il soit spécial, direct, indirect et/ou accessoire.

9.5. En participant à la présente Action, conformément au présent Règlement, les Participants sont informés que la Société pourra utiliser et partager les données fournies aux fins nécessaires à la bonne réalisation et à la conclusion de la présente Action, ainsi que pour d'éventuels contacts avec les Participants, conformément à la législation applicable.

9.6. En participant à l'Action, les Participants sont également soumis à l'ensemble des [Conditions d'Utilisation et Politiques de la Société](#).

9.7. La législation espagnole s'applique à l'Action pour tout litige découlant de son exécution et/ou du présent Règlement, y compris, sans s'y limiter, sa diffusion, son déroulement, la participation et l'attribution des prix. Le for exclusif choisi par les parties pour la résolution des litiges découlant du présent Règlement est celui des Cours et Tribunaux de la ville de Madrid, Espagne.